

CC. Proposition de motion de J. DROUART, Conseiller communal, relative au passé colonial.

GR. Voorstel van motie van J. DROUART, gemeenteraadslid, omtrent het koloniaal verleden.

J. DROUART explique le cheminement qui a mené vers la motion de ce soir. Lorsque le groupe ECOLO anderlechtois a lancé le débat sur la question, il s'est rapidement rendu compte de l'aspect complexe de la question posée. Cette complexité est due à des démonstrations d'incompréhension par rapport à la démarche : pourquoi s'attaquer à une question aussi futile ? Pourquoi vouloir effacer l'histoire ? Pourtant pour le groupe ECOLO anderlechtois, la question est importante. Au-delà du nom, la problématique est celle de notre passé colonial. Il n'est pas question de faire un débat sur l'ensemble de la question, car celle-ci demande du temps. Toutefois, les hommages rendus dans l'espace public doivent être remis en question car il est nécessaire en tant que pouvoir public de réaffirmer l'illégitimité du phénomène colonial et notre attachement aux valeurs des Droits de l'Homme mais aussi de renforcer le souvenir d'une partie de notre Histoire qui n'est que très peu enseignée. Cette démarche a été initiée à Anderlecht il y a quelques temps au travers d'une exposition intitulée "Devoir de Mémoire". Cela a été l'occasion pour les autorités de travailler avec des experts de la question. C'est ce dernier aspect qui a poussé à la réflexion. Si la volonté initiale du groupe ECOLO anderlechtois était de supprimer ces hommages, il est un fait que le passé colonial est relativement méconnu, dont la méconnaissance peut avoir des aspects néfastes sur l'objectif de remettre en débat la question de notre passé. C'est pourquoi, il nous a semblé indispensable de mener une réflexion sur la meilleure manière d'agir et de recontextualiser au travers de la création d'un groupe de travail que le groupe ECOLO anderlechtois désire ouvrir à des experts extérieurs afin que ces hommages puissent devenir des outils d'éducation et de sensibilisation. Si ce travail de réflexion devait être mené, il reste indispensable que la question soit aussi traitée aux autres niveaux de pouvoir. C'est pour cela que cette phase d'éducation doit être une phase de transition vers une nouvelle façon de penser.

J. DROUART donne lecture de la proposition de motion suivante :

J. DROUART geeft lezing van het volgend voorstel van motie :

"LE CONSEIL COMMUNAL,

Considérant la présence de monuments rendant hommage au passé colonial belge au square des Vétérans Coloniaux et à la rue Sergent De Bruyne ;

Considérant la présence d'une stèle glorifiant ce même passé au sein de la Maison Communale ;

Considérant que notre passé de puissance coloniale n'est que très peu enseigné à l'heure actuelle et que cela empêche notre pays d'assumer pleinement et sereinement cette partie de notre histoire ;

Considérant que, durant la période coloniale belge, diverses exactions ont été commises à l'égard des Congolais, des Rwandais et des Burundais, comme cela a déjà été constaté à de maintes reprises dans la littérature scientifique ;

Considérant que le maintien de ces hommages heurte une partie de la population et donne un sentiment d'incompréhension, voire de négation de l'illégitimité du phénomène colonial ;

Considérant qu'initier une réflexion sur ce passé est essentiel afin de favoriser une société dans laquelle chaque citoyen peut trouver sa place quelle que soit son origine ;

Considérant qu'il convient aujourd'hui pour nos autorités d'avoir un message univoque sur cette question ;

Le Conseil communal demande au Collège des Bourgmestre et Échevins :

- De supprimer le texte rendant hommage aux « pionniers de l'œuvre congolaise » située sous la plaque du square des Vétérans Coloniaux ;*
- de contextualiser l'époque et l'idéologie coloniale et de faire figurer cette contextualisation aux cotés des plaques et de la stèle ;*
- de réaliser à terme, dans un espace public communal à construire ou à rénover, une stèle en hommage à l'indépendance du Congo et/ou d'une personne incarnant la défense des droits de l'Homme ;*
- de mettre en place un groupe de travail intégrant les différents groupes politiques afin d'entamer la réflexion sur les différents projets de recontextualisation à réaliser à la stèle de la Maison Communale, au square des Vétérans Coloniaux et à la rue Sergent De Bruyne ;*
- de présenter les résultats de ce groupe de travail au plus tard lors de la séance du Conseil Communal du mois de janvier 2018".*

Monsieur le Bourgmestre-Président souhaite retracer l'évolution de ce dossier. Le groupe ECOLO a organisé une conférence de presse lors de laquelle il a expliqué sa volonté initiale de débaptiser le "Square des Vétérans coloniaux". Le Collège a eu l'occasion de débattre avec le groupe ECOLO à ce sujet. Débaptiser un lieu public pose énormément de problèmes aux gens qui habitent à cet endroit (communication de la nouvelle adresse, changements administratifs, etc.). Le groupe ECOLO a fait une autre proposition que le Collège peut globalement soutenir. Il faut rappeler que le square des Vétérans coloniaux a été appelé ainsi en 1930, que la plaque commémorative qui se trouve à l'entrée de la Maison communale a aussi été décidée en 1930, époque où la Belgique avait des colonies. C'est dans ce contexte-là qu'après de grandes discussions au sein du Conseil communal de l'époque, cette appellation a été décidée. Le Collège est d'accord pour constituer un groupe de travail composé de membres du Conseil communal intéressés

par la problématique, ainsi que des historiens qualifiés pour éclairer les discussions. Sur le fond, il n'y a pas de problème à enlever la mention qui se trouve au bas de la plaque du square et parlant de "l'annexion du Congo". Le Collège est aussi d'accord pour que ce groupe de travail réfléchisse à contextualiser et à expliquer la situation de la Belgique et des colonies pour ainsi relativiser les choses car, depuis ce temps-là, des décennies se sont écoulées. Ce groupe de travail fera rapport en janvier 2018 et présentera une suggestion d'un nom d'une personne s'étant distinguée pour la lutte des Droits de l'Homme et de lui attribuer, dans un futur proche, une stèle ou un nom de voie publique, sans pour autant devoir débaptiser d'autres voies publiques. Il s'agit ici d'un travail de mémoire et de démocratie au sein du Conseil communal, pour autant que cela ne mène pas à une polémique politicienne. Monsieur le Bourgmestre-Président conclut en remerciant le groupe ECOLO d'avoir accepté de débattre pour modifier sa position initiale. Si ce dernier est d'accord, on pourrait créer ce groupe de travail en consultant les divers groupes politiques pour savoir qui souhaiterait y participer et, de manière symbolique, il pourrait être présidé par l'Échevine des Relations Nord-Sud qui est en charge de ce genre de discussion. Nous sommes d'accord sur le fond afin de faire consensus.